

## Commission Droit et Vie des Affaires de la Faculté de Droit de Liège, Les aides d'État en droit communautaire et en droit national

In: Revue internationale de droit comparé. Vol. 52 N°2, Avril-juin 2000. p. 465.

---

Citer ce document / Cite this document :

Commission Droit et Vie des Affaires de la Faculté de Droit de Liège, Les aides d'État en droit communautaire et en droit national. In: Revue internationale de droit comparé. Vol. 52 N°2, Avril-juin 2000. p. 465.

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ridc\\_0035-3337\\_2000\\_num\\_52\\_2\\_18111](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ridc_0035-3337_2000_num_52_2_18111)

---

Sandrine BARBIER. — *Cambodge (1991-1993). MIPRENUC, APRONUC*, coll. « L'ONU et les opérations de maintien de la paix. CEDIN Paris X-Nanterre », Paris, Montchrestien, 1999, 227 pages.

La collection « L'ONU et les opérations de maintien de la paix », dirigée par le CEDIN de l'Université Paris X-Nanterre est constituée de petits ouvrages qui abordent chacun une « OMP », une opération de maintien de la paix.

Il est question ici de l'APRONUC, autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, mise en place par les Accords de Paris pour le Cambodge en 1991 pour parvenir à l'instauration d'une paix durable dans ce pays déchiré par la guerre et le régime de Polpot. L'APRONUC a donc été mise en place et a tenté tant bien que mal de mener le mandat qui lui a été confié. Très complexe, car alliant des activités militaires et civiles, il nous est ici détaillé.

Sandrine Barbier décrit, dans un chapitre préliminaire, le contexte de la situation du pays avant la mise en œuvre de cette OMP puis le long processus qui a conduit aux Accords de Paris. La première partie est consacrée à l'étude détaillée de l'APRONUC (mandat et financement), la deuxième à son bilan « contrasté ».

C. BEYOU

Commission Droit et Vie des Affaires de la Faculté de Droit de Liège. — *Les aides d'État en droit communautaire et en droit national*, Bruylant, Bruxelles, 1999, 440 pages.

La trop souvent dénoncée mondialisation de l'économie a récemment mis au premier plan l'entreprise au détriment de l'État. Cependant, dans le domaine du commerce international l'État a perdu sa place centrale mais il n'a jamais perdu son importance. Le domaine des aides d'État illustre, donc, fort bien comment les États peuvent faire ressentir leur poids dans la concurrence mondiale et comment le monde des entreprises se trouve de plus en plus souvent confronté à la problématique des aides publiques.

Dans cet ouvrage, présenté par la Commission droit et vie des affaires de la Faculté de droit de Liège en collaboration avec l'Institut d'études juridiques européennes à l'occasion des séminaires de Liège des 14 et 15 mai 1998, l'on trouvera les contributions des spécialistes qui y ont participé.

Le plan se compose d'une première partie d'introduction à la problématique générale (MM. Wathelet, Geradin, Keppenne). La deuxième partie est axée sur quelques questions particulières comme en matière de prises de participation effectuées par les sociétés publiques d'investissement (M<sup>me</sup> Dony) ; d'emploi (M. Sadzot) ; d'aides à la restructuration des entreprises en difficulté (M. Merola) ; des spécificités du traité CECA (M<sup>me</sup> Levi). La troisième partie concerne les procédures de contrôle des aides d'État avec les contributions de MM. Lenaerts, Pittie, Winckler et Struys. Enfin, une quatrième partie est consacrée à la restitution des aides illégalement octroyées et ses conséquences en droit national avec les contributions offertes par MM. Wouters, Dieux, de Bournonville, M<sup>me</sup> Spiritus Dassesse, MM. Rouger, Hanf et Demaret. On ne peut que saluer avec intérêt cet ouvrage qui ne manquera d'ouvrir le dialogue souhaité par ses auteurs.

F. MARRELLA

